



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 16

CONVENTION D'ANIMATION
DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE MOTRICITE
AU MULTI ACCUEIL DE DOURGES.

activités de motricité

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'interventions dans le cadre des ateliers de motricité au Multi-Accueil,

CONSIDERANT la proposition de l'Association « EFFET DE SCENE »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention d'animation avec l'Association « EFFET DE SCENE » sise 3 rue de la mesure – 59211 SANTES, pour les interventions qui se dérouleront : le 28 février, les 11 et 27 mars et les 8, 15 et 29 avril 2025 à compter de 9h45.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 630 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 14 février 2025.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 14 février 2025

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

